



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch – 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

REGLEMENT COUPE DU CAMBRESIS

* L'épreuve comprend quatre coupes distinctes :

Coupe 1	Somme des classements des 2 joueurs limitée à 2300 points
Coupe 2	« « « 1900 points
Coupe 3	« « « 1500 points
Coupe 4	« « « 1100 points

* Les équipes sont composées de 2 joueurs, les parties se jouent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes), chacun des joueurs disputant 2 simples et un double. L'équipe gagnante est celle qui obtient trois victoires. Les rencontres sont arrêtées sitôt ce résultat atteint.

* Les joueurs doivent être en possession d'une licence traditionnelle.

* **Le classement pris en considération sera celui de la 1^{ère} phase de la saison 2019/2020**

* Le premier tour de chacune des coupes se dispute par poules de trois équipes, les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chacune des poules sont qualifiées pour le tour suivant. En fonction du nombre d'équipes engagées par un même club dans une coupe donnée, le tirage au sort évitera, si possible, que deux équipes du même club soient placées dans la même poule.

* A l'issue de la phase de poules, les autres tours se disputeront par élimination directe. En fonction du nombre d'équipes qualifiées, le Coordonnateur du District se réserve le droit de faire disputer plusieurs tours la même journée.

* Si une coupe ne recueillait que 2 ou 3 engagements, elle se disputerait selon le cas sous forme d'une simple rencontre ou d'une rencontre triangulaire.

* Après la première journée, la composition des équipes devra rester inchangée. Toutefois, le remplacement d'un joueur par un autre de même classement ou de classement différent sera autorisé dans la mesure où la somme des classements des joueurs qui composent l'équipe respecte la valeur limite spécifique à chacune des coupes 1 – 2 – 3 – 4.

* Tout joueur ayant joué dans une équipe éliminée ne pourra plus participer à l'épreuve même dans une coupe de niveau supérieur.

* Les équipes devront être composées de joueurs du même club.

* Tout cas particulier non prévu par ce règlement et survenant en cours d'épreuve sera tranché par le Coordonnateur du District.

* Les balles seront fournies par le District uniquement pour les journées finales. Pour les tours préliminaires, elles seront fournies par les équipes en présence.

* Les responsables de centre devront prévoir les feuilles de match nécessaires à l'ensemble des rencontres prévues dans leur centre (1 exemplaire est adressé par mail)

* Les différentes journées se disputeront aux dates définies en réunion de District.

Les droits d'engagement sont fixés à 5 euros par équipe.

Ils doivent être adressés à Monsieur BRACQ pour le 23 octobre 2019 dernier délai.